

MARA : la Mission Parrainage

Les objectifs généraux

L'action parrainage vise à permettre à des militaires ayant quitté le service actif et disponibles (*parrains et marraines*) de **donner « un coup de pouce »** dans leurs démarches, à des militaires en transition professionnelle (*filleuls et filleules*) qui en auraient fait préalablement la demande expresse.

L'action ne vise pas une mise à l'emploi " directe ", mais offre l'**opportunité** de bénéficier d'un regard amical mais critique sur les démarches entreprises, ou à entreprendre, pour trouver un emploi et/ou à s'installer sur le lieu de repli souhaité par le militaire et sa famille.

Les filleuls sont orientés vers l'action sur les critères suivants : avoir choisi sur le lieu de repli et y préparer son installation, être en phase de recherche active d'emploi et faire preuve de **motivation** vis à vis de l'action proposée.

La légitimité de l'intervention des parrains et marraines se fonde d'abord sur notre **principe de fraternité d'armes** ; elle s'appuie aussi sur l'expérience et la connaissance concrète d'un bassin de vie, d'un milieu de travail ou d'un métier (*le cas échéant*), de ses règles et de ses pratiques, des conditions requises pour y entrer ou s'y installer.

Les parrains et les marraines se tiennent, **bénévolement**, à disposition des filleuls pour

- améliorer leur niveau d'**information**, tant sur le projet de vie que sur le projet professionnel,
- optimiser leur **préparation** à cette période, parfois délicate toujours complexe, de transition entre deux mondes différents,
- faciliter leur **intégration** sur un futur lieu de vie et/ou de travail... chaque fois que possible.

Les filleuls, tous en transition professionnelle, peuvent être suivis par des conseillers professionnels, des antennes de Défense Mobilité, des cabinets de placement agréés par l'agence de reconversion de la Défense, voire de Pôle Emploi ou de l'APEC. Dans ce cadre, le parrainage se fait en totale **concertation** avec le conseiller considéré, qui peut d'ailleurs refuser l'offre de parrainage du groupement de l'ANOCR.

De même, les parrains de l'ANOCR peuvent être mis à contribution, dans la mesure de leurs disponibilités et de leurs souhaits, par nos **associations partenaires** (Implic'Action et Cap 2C) au profit de leurs propres adhérents.

Les objectifs opérationnels

- Répondre au manque de **réseau relationnel** et faciliter la création de contacts, en fonction des besoins ou des contraintes (*organismes sociaux, cabinets immobiliers, associations locales, entreprises, etc.*) ;
- Apporter une **ouverture au monde local**, avec une meilleure connaissance de la réalité du territoire choisi pour l'installation et pour le projet professionnel...
- Créer une **dynamique** dans la démarche de recherche d'emploi, grâce à l'écoute et l'échange, d'autant plus forte si le parrain ou la marraine sont encore en activité professionnelle ou ont eu l'occasion d'exercer en milieu professionnel civil après leur départ de l'institution militaire... *Maintenant, tous les membres de l'ANOCR sont capables de relire une lettre de motivation et d'y apporter des corrections élémentaires (voir d'autres conseils en ce sens dans l'espace Mara concerné).*

Le déroulement de l'action : méthodologie

Après une phase de rencontres individuelles, la **mise en relation** est effectuée, soit de manière individualisée, par le référent reconversion du groupement ANOCR considéré, soit de manière collective, les parrains rencontrant les filleuls au cours d'une réunion conviviale. Suite à cette rencontre, les "tandems" formés, signent une « **charte de parrainage** » et établissent un calendrier de rencontres, plus ou moins formel en fonction des besoins et des possibilités de chaque participant : une régularité minimale est à définir dans toute la mesure du possible.

Le parrainage doit rester une simple aide, que ce soit pour la recherche d'emploi, la structuration de la démarche de recherche d'emploi ou l'installation sur la commune souhaitée ; chaque tandem établit ses axes de travail de façon individualisée et sans obligation de linéarité.

Concernant la démarche de **recherche d'emploi**, les thèmes abordés peuvent aller de la relecture de CV ou de lettre de motivation, en passant par le ciblage d'entreprises ou la préparation d'entretien, voire la mise en relation avec des professionnels pour des entretiens « réseau » ou des enquêtes métiers, etc. Si le parrainage se fait au profit d'une antenne de l'ARD ou d'une autre association, les thèmes de réflexion ou de travail sont choisis en liaison avec les représentants de ces partenaires. Une fiche de suivi de l'action de parrainage peut alors être souhaitée (*voir modèle de fiche dans l'espace Mara dédié au parrainage*).

Concernant l'installation sur le **lieu de repli**, les sujets abordés tournent autour des besoins traditionnels de tout membre de la communauté de Défense arrivant sur un nouveau lieu de mutation : possibilités de logement, conditions matérielles de vie, capacités scolaires et universitaires, vie sociale, culturelle et associative, etc. Très souvent, les brochures distribuées par les bureaux de garnison et autres régiments, les organismes sociaux et les communes suffisent à rassembler l'essentiel des informations utiles. Encore faut-il les récupérer et les transmettre à temps.

Le suivi assuré par le référent reconversion du groupement ANOCR

Le référent parrainage veille :

- au bon fonctionnement des binômes : entretiens (*directs, téléphoniques ou via mails*) avec les parrains et les filleuls,
- à l'animation des rencontres et à l'organisation de la logistique des rencontres de groupes, si besoin,
- à la rédaction et l'envoi de compte rendu de réunions, etc.

De même, ce référent reconversion local (ou le référent régional) peut proposer des **réunions entre parrains**, (tous les deux mois ou trois mois par exemple) afin d'échanger sur les expériences, d'évaluer les actions entreprises et d'effectuer les améliorations nécessaires, tout en validant l'opportunité du parrainage.

Vous voulez devenir parrain ?

Vous trouverez les coordonnées du référent reconversion de votre groupement ANOCR sur le site Mara.mesepi.fr. A défaut, vous pouvez contacter directement le référent national qui relayera la demande au niveau considéré (reconversion@anocr.com).

Pour toute information complémentaire sur le parrainage, voir les sites de l'ANOCR (site général ou plateforme Mara).